

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 mai 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, la présidence constate qu'il y a deux motions au *Feuilleton* et serait disposée à entendre les arguments pour et contre avant de trancher la question.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, comme l'incident semble se répéter périodiquement et après avoir examiné certains précédents, je suis disposé à vous présenter mes arguments. Je puis vous assurer que j'ai toujours eu l'intention, en tant que leader parlementaire de mon parti, de faire en sorte que le NPD ait autant de chances—en réalité, nous nous sommes mis en quatre—d'obtenir plus que sa part de journées réservées. Cela s'explique sans doute par sa théorie selon laquelle «ce qui est à moi est à moi et ce qui est à toi est à moi».

Cependant, selon la tradition établie, la présidence pourrait peut-être nous donner son avis au départ, pour nous éviter de nous retrouver dans la même situation que la dernière fois. Je voudrais faire un bref exposé pour prouver à la Chambre que cette journée d'opposition doit être réservée à l'étude de la motion déposée par mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty).

M. le Président: Si la Chambre le souhaite, la présidence est disposée à faire quelques remarques préliminaires.

Il y a, semble-t-il, trois périodes de subsides comprenant 25 journées d'opposition, dont six peuvent se terminer par un vote de censure à l'égard du gouvernement. Depuis le début de la session en cours, le parti progressiste conservateur a utilisé 18 jours prévus, donc cinq se sont terminés par un vote. Le NPD a utilisé cinq journées, mais aucune ne s'est conclue par un vote.

J'aurais donc tendance, à première vue, à pencher pour la motion inscrite au nom du député de Churchill (M. Murphy), mais je suis tout disposé à entendre les arguments pour et contre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je vais vous exposer la situation. Vous serez tenu, conformément à l'article 62(4)c) du Règlement, de choisir la motion qui sera mise en délibération aujourd'hui. La présidence a été obligée de prendre cette décision pour la dernière fois le 22 novembre 1983. Avant que vous ne décidiez quelle motion va être mise à l'étude aujourd'hui, il serait peut-être utile que je revienne sur certaines questions qui ont été soulevées à l'époque.

Quelqu'un a dit, en novembre dernier, que la présidence devrait tenir compte de l'heure de dépôt des motions en vue d'établir l'ordre de priorité. Le Président suppléant, comme on peut le lire à la page 29061 du *hansard*, a déclaré que l'heure du dépôt n'était pas le principal facteur déterminant du choix de la motion à mettre à l'étude. En effet, le leader parlementaire du NPD a affirmé qu'il ne fallait absolument pas tenir compte du moment du dépôt. Vous pourrez trouver ses remarques à ce sujet à la page 29060 du *hansard* de ce jour-là.

Les néo-démocrates ont fait valoir un autre point intéressant ce jour-là en disant qu'à leur avis, la répartition des journées d'opposition devrait se faire en fonction de l'année civile. Même si la loyale opposition de Sa Majesté et le Nouveau parti démocratique estiment qu'au nom de la justice, les journées d'opposition doivent être réparties en fonction de la représentation du parti à la Chambre, l'opposition officielle était d'avis alors—et elle l'est toujours—que cette répartition doit être calculée d'après l'année des subsides.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le premier semestre des subsides tombe dans la période qui se termine au 30 juin de chaque année. C'est au cours de ce semestre que le Budget principal des dépenses de l'année financière est examiné par le Parlement. Les deux semestres suivants, les Budgets supplémentaires correspondent aux subsides que la Chambre doit examiner. C'est pourquoi il est spécieux de prétendre que les journées d'opposition doivent être réparties en fonction de l'année civile. Il faut ignorer le sens des subsides pour avancer un tel argument.

● (1110)

Néanmoins, vous vous souvenez sans doute que, le 11 novembre 1984, les députés néo-démocrates ont réussi à convaincre la présidence . . .

M. le Président: Excusez-moi. Le député a dit le 11 novembre 1984?

M. Hnatyshyn: Excusez-moi, je voulais dire 1983. Bien sûr, nous siégerons sur les banquettes ministérielles le 11 novembre prochain.

M. Deans: Pas si les électeurs sont bien avisés.

M. Hnatyshyn: Si le député de Hamilton Mountain (M. Deans) attend l'occasion de faire preuve d'intelligence, nous risquons d'attendre longtemps.

Le 11 novembre 1983, les députés néo-démocrates ont réussi à convaincre la présidence de protéger les droits de la minorité et ils ont réclamé une journée durant le deuxième semestre de la période des subsides, afin que les jours réservés à l'opposition soient répartis équitablement au cours de l'année civile. Ayant accepté ce point de vue et modifié la répartition des jours désignés pendant cette période-là, la présidence doit maintenant tenir compte des conséquences de cette décision sur la répartition des jours cette année.